

CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011 -

L'an deux mil onze, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Paul BERTHOULOUX, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS : *MM BERTHOULOUX J. P. - SEGALEN F. - COTTON M. - THOMAS G. - CAM G. - GUEVEL F. - LABOUS S. - TREGUER J. L. - BERGOT S. - Mme MITH M.F. - M. FALCHUN P. - Mme DOREMUS R. - M. AVELINE M. - Mme TREGUIER N. - MM. GOURIOU B. - PASQUET M. - JESTIN C.*

ABSENTS : *Mmes LE ROY M. - QUEMENEUR J. - COAT O. - GUILLOPE M. - MM. FALCHUN G. - BOUCHER R.*

M. FALCHUN a donné procuration à M. TREGUER J.L.

M. BOUCHER a donné procuration à Mme TREGUIER N.

Mme GUILLOPE a donné procuration à Mme DOREMUS R.

Monsieur Matthias AVELINE a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 8 juillet est adopté à l'unanimité.

INSTALLATIONS CLASSEES

Deux enquêtes publiques ont été ouvertes sur des projets présentés par :

- le GAEC de Kerivis en vue d'étendre un élevage bovin,
- le GIE Orga-Lys en vue d'exploiter une station d'épuration à Kerbrélivet Milizac.

M. François SEGALEN présente le dossier au conseil municipal qui, conformément à la délibération du 28 septembre, n'émet pas d'avis.

AFFAIRES SCOLAIRES

> RENTREE SCOLAIRE

M. Gilbert THOMAS fait le point sur la rentrée dans les écoles et présente l'évolution des effectifs :

- Ecole privée : 215 élèves (104 en maternelle et 111 en primaire)
- Ecole publique : 185 élèves (77 en maternelle et 108 en primaire)

A l'école publique, aucun changement n'est intervenu dans le personnel enseignant ou communal.

> TRAVAUX

Les travaux d'extension de la cantine se poursuivent et leur achèvement est prévu pour les vacances de la Toussaint. Une défection de l'entreprise chargée du chauffage et de la ventilation n'est cependant pas à écarter.

➤ FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

M. Le Maire rappelle que le fonctionnement de la cantine de l'école publique repose sur un partenariat avec l'association des parents d'élèves. La Commune supporte les charges de personnel et d'entretien et encaisse la totalité du prix du repas. L'association de son côté achète les denrées alimentaires pour lesquelles elle perçoit une restitution forfaitaire par repas.

Pour simplifier la gestion, les parents d'élèves ont souhaité que la Commune assure désormais le suivi et le paiement des factures des denrées alimentaires tout en maintenant leur partenariat avec la cantinière pour l'élaboration des menus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le nouveau mode de fonctionnement de la cantine de l'école publique,
- fixe comme suit le prix des repas à compter du 1er janvier 2012 :
 - 3,04 € pour le 1er et le 2ème enfant,
 - 2 € pour le 3ème enfant,
 - 5,10 € pour les enseignants, ce prix étant réduit du montant de la subvention accordée par l'Etat à ceux qui peuvent en bénéficier,
 - 1 € par jour le prix de l'accueil à la cantine pour les enfants qui, pour raison médicale uniquement, devront apporter leur repas.

Le compte cantine de l'association de parents d'élèves fait apparaître un solde assez conséquent dû au fait qu'au fil des années les crédits accordés pour l'achat de denrées alimentaires se sont avérés supérieurs aux dépenses réalisées. Cette somme sera reversée au budget communal.

➤ SUBVENTIONS POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder aux associations de parents d'élèves des écoles publique et privée de la Commune une subvention de 3 838 € pour financer des activités pédagogiques et des classes de découverte pendant l'année scolaire 2011/2012 ainsi que les frais de transport liés à ces activités.

➤ SPECTACLE DE NOËL

Les directrices des 2 écoles vont se rencontrer prochainement pour étudier la programmation du prochain spectacle de Noël. Le budget qui y est consacré est de l'ordre de 1 000 €.

➤ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le service a connu une bonne fréquentation durant l'été mais quelques problèmes de fonctionnement se sont posés en raison de la multiplicité de sites.

En ce qui concerne le futur bâtiment, l'architecte des Bâtiments de France a demandé de revoir le projet. Un rendez-vous sur place est prévu le 12 octobre pour tenter de trouver un compromis.

PRIX DE VENTE DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA RUE DE BREST

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la zone d'activités de la rue de Brest a été autorisé par arrêté municipal du 31 janvier 2011.

14 lots y sont prévus. La commission des finances a considéré que les lots situés en bordure de la déviation bénéficiaient d'une plus-value de situation. Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'opération, elle a proposé de fixer le prix de vente à 35 € pour ces lots et à 30 € pour les autres.

France Domaine a émis un avis favorable à ces prix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de la commission des finances et fixe le prix de vente des terrains à la zone d'activités de la rue de Brest à :

- 35 € le m² pour les lots situés en bordure de la déviation,
- 30 € le m² pour les lots de l'intérieur.

INSTITUTION D'UNE REDEVANCE POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. Le Maire expose que lors de la vente d'immeubles, les services municipaux sont appelés à effectuer des contrôles du bon fonctionnement des installations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Ces contrôles nécessitant l'intervention de 2 agents municipaux, il propose de faire payer cette prestation au prix de 60 €.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 60 €, à compter du 1er novembre 2011, le tarif du contrôle des installations d'assainissement collectif.

Le prix sera réclamé au demandeur du contrôle (notaire, agence, particulier...)

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal donne son accord au remplacement d'un véhicule des services techniques municipaux sur lequel il y a des réparations importantes à faire.

Cette fourgonnette sera remplacée par un fourgon de plus grande capacité qui sera plus utile pour le transport de matériel.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier comme suit :

1. le budget annexe de la zone d'activités de la rue de Brest (décision modificative N°1)

Article 605	:	Travaux de VRD	: +100 €
Article 3711	:	Intérêts moratoires	: -100 €

2. le budget général de la commune (décision modificative N°3)

Article 2182	:	Acquisition de matériel de transport	: 16 000 €
Article 1641	:	Emprunt	: 16 000€

DEMANDE DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'A.L.S.H.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement qui lui était soumis.

La Caisse d'Allocations Familiales peut participer au financement de l'opération par un prêt sans intérêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales un prêt sans intérêt, remboursable sur une durée de 10 ans d'un montant de 160 000 € pour financer la construction de l'A.L.S.H.
- autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX PLACE CHAPALAIN

Les travaux de réaménagement de la place sont en cours. La possibilité d'y installer un bloc sanitaire est envisagée mais l'implantation exacte reste à définir.

CARREFOUR EXPRESS

Monsieur le Maire fait part des problèmes posés par la non-conformité de l'établissement en matière de sécurité.

Par 2 fois la commission de sécurité de l'arrondissement a émis un avis défavorable à son ouverture.

Les problèmes restant à régler ne semblent cependant pas insurmontables et ont été clairement précisés par le S.D.I.S.

Un 3ème avis défavorable entrainera une fermeture du magasin jusqu'à sa conformité.

RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE STATION SERVICE DE LA RUE DE BREST

Le projet de pôle médical, commerce et logements HLM progresse. La demande de permis de construire pourrait être déposée en début d'année prochaine.

PROJET DE LOGEMENTS HLM RUE DE RIVERIEUX

L'Architecte des Bâtiments de France a émis quelques réserves sur le projet présenté par Habitat 29 à l'emplacement de la maison de Francine LE DUFF.

RUE DU STADE

Après le remplacement de la conduite d'eau potable, les travaux de dissimulation de réseaux aériens vont débiter pour une durée d'environ 3 semaines.

DÉBORDEMENTS DE HAIES

A différents endroits des haies débordent sur la voie publique gênant la circulation des piétons et la visibilité. Les propriétaires seront mis en demeure de les tailler. S'ils ne s'exécutent pas, les services techniques municipaux le feront aux frais des propriétaires.

En fin de réunion le Conseil a évoqué la demande d'un groupe de jeunes qui souhaitent un abri ou un local pour se retrouver. Une réflexion sera engagée avec l'animateur d'EPAL, les familles et les jeunes pour cerner leurs attentes et voir ce que la Commune peut leur apporter.

Affiché le 23 septembre 2011.